



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 4 juin 2022 à 9h30 à LYON.

Président : Pascal PARENT.

Présents : Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Philippe AMADUBLE, Didier ANSELME, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Bernard BOISSET, Henri BOURGOGNON, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Nicole CONSTANCIAS, Raymond FOURNEL, Hervé GIROUD-GARAMPON, Hubert GROUILLER, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Christian MARCE, Christian PERRISSIN, Michel PINEL, Chrystelle RACLET, Didier RAYMOND, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET, Jacques VANTAL, Serge ZUCHELLO.

En visio : Franck AGACI.

Excusés : Méline COQUET, Louis CLEMENT, Thierry DELOLME, Dominique DRESCOT, Abtisssem HARIZA, Stéphane LOISON, Joël MALIN, Arsène MEYER, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Céline PORTELATINE, Gérard SAEZ.

Assistent : Pierre BERTHAUD, Wilfried BIEN, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Lakhdar TOUATI représentant Arsène MEYER, Roger AYMARD représentant Stéphane LOISON.

☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-☺-

1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- Point sur la délivrance des licences au titre de la saison 2021/2022 :

255 038 licences délivrées au 16 mai 2022 contre 228 508 au 30 juin 2021, soit + 11,61 %.

Toutes les catégories sont en augmentation par rapport à la saison précédente :

- Libres Masculins : + 11,69 %
- Libres Masculins Seniors : + 6,57 %
- U6 à U13 G. : + 18,13 %
- U14 à U19 G. : + 7,23 %
- Libres Féminines : + 14,53 %
- Féminines Seniors : + 5,42 %
- U6 à U18 F. : + 19,52 %
- Futsal : + 40,18 %
- Foot Loisir : + 23 %
- Dirigeants - Volontaires : + 7,19 %
- Arbitres : + 6,56 %

Pour rappel, au 30 juin 2020, nous étions à 258 253 licences délivrées.

- **Ouverture de la campagne de délivrance des licences 2022/2023 :**

Programmée initialement le 7 juin, elle ouvrira finalement le 8 juin 2022 à 14h ou 16h suivant la maintenance programmée ce même jour sur l'outil fédéral.

Les documents relatifs à cette campagne sont publiés sur le site Internet de la Ligue (rubriques 'documents' puis 'licences').

- **Représentants de la LAuRAFoot aux AG de district.**

DATES AG DE DISTRICTS ET DE LA LIGUE SAISON 2021 / 2022				
<i>Instance</i>	<i>Date</i>	<i>Format/Lieu</i>	<i>Intervenants Ligue</i>	<i>Présidents PP ou/et LJ</i>
LAuRAFoot	Samedi 25 juin 2022 à 9h30	Centre de Congrès, 23 rue Ponchardier, Saint-Etienne		
District Ain	Vendredi 24 juin 2022 19h00	Espace Bel Air, Châtillon sur Chalaronne	P. LONGERE, B. ALBAN	
District Allier	Dimanche 12 juin 2022 10h00	Salle Delta, Doyet	A. CHAMPEIL, P. LONGERE, M. PINEL	
District Cantal	Samedi 11 juin 2022 14h00	Gymnase Municipal, Murat 13h30	Ph. AMADUBLE, R. LOUBEYRE, J. VANTAL	
District Drome Ardèche	Jeudi 8 septembre 2022		D. DRESCOT, C. MARCE, S. ZUCHELLO	L. JURY
District Isère	Vendredi 24 juin 2022 19h00	Bouvesse Quirieu	F. AGACI, Ch. RACLET	
District Haute Loire	Samedi 11 juin 2022 10h00	Salle Municipal La Capitelle, 2bd F. Mitterrand, Monistrol sur Loire		P. PARENT
District de la Loire	Vendredi 24 juin 2022 18h30	Espace Gabriel Rouchon 9 Rue Verdun, L'Etrat	H. GROUILLER,	P. PARENT
District Lyon et du Rhone	Samedi 11 juin 2022 9h00	Salle le Gallet, rue du Collège, Reyrieux	B. ALBAN, B. BOISSET, Ch. RACLET	
District Puy de Dôme	Vendredi 10 juin 2022 19h00	13 rue Bois Joli, Cournon d'Auvergne	Y. BEGON, A. CHAMPEIL, N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN	
District Haute Savoie	Vendredi 24 juin 2022 19h00	Chavanod	D. ANSELME, C. MARCE, C. PERRISSIN	
District Savoie	Samedi 2 juillet 2022 15h30	Aiguebelle	D. DRESCOT	

- **Finale de la Coupe Nationale Futsal du 22 mai 2022.**

Pierre LONGERE fait part d'une belle finale entre Nantes Métropole Futsal et Mouvaux Lille Métropole Futsal devant 700 spectateurs. Félicitations à Nantes Métropole Futsal pour sa victoire.

Très bon accueil réservé par l'Agglomération de Villefranche Beaujolais, les Services Techniques ayant travaillé tard le samedi soir pour que la salle soit prête pour cet événement. Il remercie Imad CHBORA, les élus présents, les membres des commissions pour l'aide apportée à l'organisation.

Il déplore le faible nombre d'élus lors de l'hommage à Michel MUFFAT-JOLY du samedi au stade A. Chouffet en présence de la famille de Michel.

Pascal PARENT tient à rappeler et à féliciter les clubs Lyon Amateur Fustal et GOAL Futsal Club pour leur très beau parcours dans cette compétition (¼ de finalistes).

- **Mouvements au sein de l'ETR et organigramme de l'administration suite à la réorganisation.**

Pierre BERTHAUD présente les derniers mouvements au sein de l'ETR :

Au niveau régional :

Suite à l'annonce du départ de Johan RADET, Sylvain RICHARD a été retenu pour prendre la direction du Pôle Espoirs Garçons à compter du 1er août 2022. Ce changement de mission entraînera un recrutement sur le poste de CTR coordonnateur du PPF laissé vacant.

Au niveau des districts :

Ain, Isère, Loire, Lyon & Rhône, Savoie et Haute Savoie Pays de Gex : Pas de changement.
Allier et Puy de Dôme : la situation des CTD PPF (Stéphanie MAITRE et Romain VILLETTE) est conditionnée à celle de Sylvain MAUPAS qui doit nous informer d'ici fin juin quant à son retour ou non au sein de la ligue et celle de Thierry ASSELOOS toujours en arrêt de travail (convalescence).

Cantal et Haute Loire : Yannick GADEN, CTD DAP 15 sera nommé au 1er septembre sur le poste de CTD PPF du district de Haute Loire, vacant depuis le 1er janvier. Un recrutement sera fait d'ici la fin de saison pour nommer un CTD DAP dans le district du Cantal. Pierre BERTHAUD remercie Thierry CHARBONNEL pour son écoute et sa facilitation dans ce dossier.

Drôme-Ardèche : Jérôme VIAL a été nommé CTD DAP 26-07 pour faire suite au départ en congé sabbatique de David BURAIIS.

Pierre BERTHAUD rappelle que pour les postes de Conseillers Techniques, la DTN doit être associée via le DTR. Il informe aussi qu'au besoin, il peut être sollicité par les présidents de district pour les postes d'éducateurs sportifs départementaux.

- **Organigramme de l'administration de la Ligue**

Suite à l'audit GPEC entamé pour anticiper certains départs en retraite, l'organisation de l'administration a été revue avec entre autres :

- la création d'un pôle Affaires Sportives sous la responsabilité d'Aurélien GALOPIN. Ce dernier avait eu pour mission de faire un audit des 3 services : Licences, Compétitions et Terrains.

Il aura en direct la partie « Licences » ; Nathalie FABRE conserve la partie « Compétitions » et pour la partie « Terrains », il sera aidé par Maëlys GARION (en contrat d'apprentissage).

- un responsable du Pôle de Gestion Interne et Financière doit être recruté dans les prochaines semaines.

Lilian JURY présente ensuite la composition des différents services ou pôles ainsi que les élus référents des pôles.

- **Réunion LFA du 17 mai 2022.**

Les sujets évoqués au cours de cette réunion :

- L'évolution des Contrats d'Objectifs pour la période 2022-2024
- L'ETR
- Le nombre insuffisant de médailles fédérales attribuées aux Ligues (et aux Districts) et le système informatique trop verrouillé.
- La Journée Nationale des Bénévoles.

- **COMEX du 20 mai 2022.**

Pascal PARENT commente le compte-rendu de la réunion du COMEX, envoyé en amont, aux membres du Conseil de Ligue :

- Informations sur le PSE ;
- Le budget prévisionnel 22/23 s'élève à 266 M€ avec 40% du budget attribué au Football Amateur;

En complément du compte-rendu, l'opération « bons d'essence » sera mise en place à la rentrée pour les clubs ayant une section de jeunes. Les bons d'essence seront de 50 € et les clubs percevront entre 300 et 700 € pour un total de 2 M€.

- Le Président, en réponse à la question portant sur l'indemnité kilométrique informe que la LAuRAFoot s'alignera sur les 0,446 € du kilomètre à compter du 1^{er} juillet 2022 que la FFF a intégrée dans son budget prévisionnel ;

- Demande de modification du calendrier des Féminines pour la fin de saison 2022/2023 : sujet différé.

- Arbitrage : plan de développement adopté avec un budget supplémentaire dégagé.
- Outre les modifications de textes présentées à l'AF, le COMEX a également modifié certains textes de sa compétence (nombre de changements en Coupe de France par exemple).

Rassemblement des Femmes Dirigeantes à Saint-Etienne à la rentrée : Pascal PARENT a sollicité plusieurs femmes dirigeantes de la Fédération pour cette opération.

Hervé GIROUD-GARAMPON questionne sur le point « Renforcer la lutte contre l'insécurité et ses conséquences » : quelles sont les solutions données, notamment pour lutter contre les dérives des spectateurs ?

Pascal PARENT confirme que c'est certainement le point le plus délicat à traiter et qu'il faudra innover pour trouver des solutions.

Une discussion s'engage sur les sanctions prononcées par les Commissions de Discipline pour coups à arbitres.

Lilian JURY rappelle le principe du barème de référence, son utilisation et la liberté des Commissions d'aller au-delà si nécessaire.

- **Réunion décentralisée de la Commission Fédérale Futsal à Villefranche :**

Le Président Pascal PARENT regrette que seuls les Districts de Lyon et Rhône et de l'Isère étaient représentés alors que Didier ROUSSON qui avait fait le tour des présents avait eu des réponses positives d'autres districts.

2. *Approbation des comptes rendus.*

- **Conseil de Ligue du 9 avril 2022 et Bureau Plénier du 19 avril 2022.**

→ **Le Conseil de Ligue approuve les comptes-rendus après que la modification suivante est intégrée (accompagnée de quelques modifications de librairie) :**

- CL du 9 avril 2022 : Question diverse de Michel VACCHETTA : Remplacer « ...le Président du district de Savoie n'y est pas favorable. » par « ...le Comité de Direction du district de Savoie n'y est pas favorable. ».

3. *Assemblée Générale de la LFA et Assemblée Fédérale à Nice - 17 et 18 juin 2022.*

- **Organisation.**

Lilian JURY fait un point sur l'organisation :

- Point de « ralliement » le jeudi soir à Mandelieu-la-Napoule où sera organisée la soirée Ligue.

- Déplacements de la délégation organisés au départ de Cournon et de Lyon, certains délégués se rendant à Nice par leur propre moyen.

L'adresse et le lieu du rendez-vous seront adressés à l'ensemble des participants.

Les coordonnées de l'hôtel à Nice devraient être connus demain. Chaque délégué les recevra par e-mail.

- **Etude des propositions de modifications de textes : première analyse, à compléter lors du Bureau Plénier du 13/06/2022.**

Le Président parcourt certains textes qui seront proposés à l'Assemblée Fédérale.

Statuts de la Fédération

Permettre aux Ligues d'élire leurs délégués par tranche de 50 000 licences au cours des mois de mai et juin précédant la saison concernée par le mandat en question.

Rajouter les acquisitions en plus des aliénations de biens des ligues et des districts qui devront être soumises à l'approbation du Comex.

Règlements Généraux

Enregistrement des licences

Tous les termes de délais « jours francs » sont remplacés par « jours calendaires », ce qui ne change rien dans la pratique.

Vie des Clubs

Le COMEX ne statuera que sur les dossiers délicats, délégation étant donnée à l'administration fédérale pour la gestion courante.

Ententes

La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions régionales à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les RG de la FFF.

Examen médical des Entraîneurs

Dans un souci d'uniformisation et de simplification, il est proposé de soumettre tous les entraîneurs au même régime d'examen médical que les joueurs.

Retrait de licence

Elargir la possibilité de retirer une licence telle que prévue actuellement dans l'article 85.

Possibilité d'encadrer 2 clubs simultanément sous conditions

Dispense du cachet mutation dans certains cas pour les joueurs U18 et U19.

Nombre de remplacements pour les championnats nationaux.

Nombre de joueurs mutés (*à évoquer au prochain Bureau Plénier*)

Examen médical des arbitres (délai de fourniture des pièces médicales).

Texte FFF / LFP

Création de la Société Commerciale.

Statuts.

Réforme de la Gouvernance de la LFP (*à évoquer au prochain Bureau Plénier*)

Règlement des Compétitions Nationales

Règlement de la Coupe de France

Nombre de joueurs inscrits et remplacements en Coupe de France.

Pierre LONGERE rappelle qu'en ce qui concerne la Coupe de France, les prolongations avaient été supprimées jusqu'en demi-finale, qu'en est-il pour la saison prochaine ?

Le Président prend bonne note de cette remarque. Une précision sera apportée dès que possible.

4. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du samedi 25 juin 2022.

- **Organisation.**

Elle se déroulera au Centre des Congrès de Saint-Etienne avec un début de l'AG à 9h30 et ouverture des portes à 8h45 pour l'émargement.

Les convocations seront envoyées le vendredi 10 juin au plus tard.

- **Présentation du budget et des tarifs de la LAuRAFoot saison 2022/2023.**

Le Trésorier Général renouvelle la présentation qu'il avait faite au Bureau Plénier du 17 mai (voir compte-rendu) et le Conseil de Ligue valide le Budget prévisionnel à soumettre à l'AG du 25 juin.

Le Président Pascal PARENT précise ensuite l'évolution des tarifs envisagée :

1/ Il sera proposé une remise de 50 % pour les mutations dites forcées également du fait d'un changement de pratique (libre vers futsal).

2/ Création du tarif de la licence loisir : il suggère un tarif unique à 16 € à partir de la catégorie U14 (pas de participation possible aux compétitions).

3/ Confirmation du prix de la Licence Volontaire alignée sur la licence la moins chère : 11 €.

4/ Les amendes :

Mauvaise tenue du public ou des joueurs : amende de 95 € (ou amende P.M.S.) à rajouter.

Frais de déplacement terrain impraticable : à rajouter.

Non-respect des obligations des clubs - équipes réserves ou de jeunes - : à rajouter.

Ces 2 amendes seront fixées au cours du prochain Bureau Plénier.

5/ Mutations des arbitres :

Le Statut de l'Arbitrage prévoit que les ligues puissent fixer un barème de Mutations pour éviter les mutations abusives d'arbitres.

Le tarif proposé sera d'un montant de 500 € pour un arbitre ayant été formé dans un club distribués comme suit :

- 200 € au club formateur – F.I.A. payée par le club.
- 200 € au District de l'arbitre – accompagnement de l'arbitre par un tuteur du District.
- 100 € à la Ligue incluant une partie de la F.I.A.

ou un montant de 300 € pour un arbitre ayant débuté en tant qu'indépendant :

- 200 € au District de l'arbitre – accompagnement de l'arbitre par un tuteur du District.
- 100 € à la Ligue incluant une partie de la F.I.A.

Le Conseil de Ligue vote ces évolutions tarifaires à soumettre à l'AG du 25 juin.

- **Etude des propositions de modifications de textes et des vœux.**

Pascal PARENT déroule les différentes propositions de modifications de textes et les vœux reçus, à savoir :

Examen des souhaits de modifications des Statuts de la LAuRAFoot :

- Articles 12.4 et 12.5.6 des Statuts de la LAuRAFoot

Examen des vœux et souhaits de modifications des Règlements Généraux de la LAuRAFoot :

- Modifications des articles 1.3.3, 1.3.4 et 6.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications de l'article 7.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications de l'article 18.2.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications de l'article 21.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications des articles 23.2 et 25.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications des articles 34.1 et 38.1.a) des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications de l'article 41 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications des articles 47.2 et 47.5 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modification de l'article 48 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

- Modifications des articles 2 et 3 du Statut Régional des Educateurs et Entraîneurs du Football ; article 16 de la Coupe de France ; article 15 de la Coupe de France Féminine ; article 12 de la Coupe LAuRAFoot ; article 5 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole ; article 12 de la Coupe LAuRAFoot Féminine ; article 6 de la Coupe Nationale Futsal et article 12 de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges Vernet.

- Suppression du Règlement du championnat interdistricts féminin senior pour accession en R2 F

- Modifications des articles 4.4 et 7.1 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal

- Modification du Règlement des Championnats Jeunes U20

- Modifications des articles 3.2 de la Coupe LAuRAFoot et 4.5 de la Coupe Nationale Futsal

- Modifications à l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot sur le Fair-Play.

- Modification de l'article 1 du Challenge de la Sportivité et modifications au Règlement des Récompenses de l'Éthique

- Réforme du Championnat Jeunes U16 R1

- Création de l'article 1.c) du Statut Régional de l'Arbitrage relatif au droit de mutation des arbitres

Avis favorable du Conseil de Ligue pour l'ensemble des propositions listées ci-dessus à présenter à l'AG du 25 juin prochain.

- Vœux de l'A.S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT

VOEU 1 :

« Dans le cadre de l'affectation des différentes équipes du championnat Senior R1 mis en place depuis la "refonte COVID", la création d'une poule mixte "Auvergne / Rhône-Alpes" (Poule B) engendre une inégalité en termes de déplacements (frais kilométriques, logistiques, etc) entre les clubs du District Puy de Dôme.

En effet, alors que les 5 clubs du Puy de Dôme placés en poule A "Auvergne" effectuent moins de 1000 kms par saison, les 3 clubs du même département placés en poule B (mixte) en effectuent près de 70% de plus.

[...]

Aucun des clubs du district 63 ne souffre d'isolement géographique ni de pénurie d'infrastructure routière. Si le critère du budget devait être pris en compte, pour rappel 80 % du nôtre est consacré à l'encadrement et à la formation, nous n'avons aucun joueur R1 rémunéré de quelque manière que ce soit (pas de défraiement, pas d'assiette forfaitaire, pas de contrats, etc).

Face aux frais et à l'inégalité engendrés, nous souhaiterions que soit mis en place un Turn-Over parmi les équipes du département 63 dans la répartition des poules Seniors R1 afin de ne pas faire supporter ces charges aux mêmes clubs toutes les saisons, et ce quoi qu'il advienne des éventuelles réformes Nationales en cours (N2 & N3) ».

Avis du Conseil de Ligue : ne correspond pas à un vœu mais plutôt à un souhait qui sera pris en compte lors de l'élaboration des poules des différents championnats régionaux 2022/2023.

VOEU 2 :

« Dans le cadre des Statuts de l'arbitrage, pour lesquels de nombreux clubs se trouvent confrontés à une pénurie d'arbitres seniors et à une surenchère de certains clubs pour récupérer des arbitres seniors. Nous sommes nombreux à souffrir de cet état de fait alors que dans le même temps, ces mêmes clubs en souffrance de cet état de fait mettent en place des plans de formation à l'arbitrage pour former les futurs arbitres seniors de la ligue.

A ce jour, les statuts et règlements de la fédération et de la ligue ne mettent aucunement ce travail en avant puisqu'aucun intérêt chiffrable à mettre en place ce type de travail dans nos clubs.

Nous avons bien conscience que le besoin en arbitre se situe dans les catégories seniors, mais le travail de formation des jeunes arbitres (futurs seniors) n'est à ce jour, pas reconnu, ni récompensé.

Nous ne sommes pas les seuls à lutter contre la surenchère faite auprès des arbitres seniors, mais à ce jour, les statuts et règlements ne nous permettent pas de le faire (quota à remplir sans conditions de remplissage).

Même l'article 45 du statut de l'arbitrage ne bénéficie qu'aux clubs en règle et souvent ceux-là même qui pratiquent une surenchère ...

Merci donc d'envisager des modifications réglementaires qui doivent permettre aux clubs travaillant sur la formation des arbitres d'avoir un peu plus de raisons de le faire ».

Avis du Conseil de Ligue : ne correspond pas à un vœu mais les modifications au Statut Fédéral votées en décembre et le droit de mutation proposé par la Ligue répondent en partie à ce « souhait ».

- **Ordre du jour de l'AG :**

A partir de 8H45 :

- Emargement des participants et remise des supports de vote.

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président, Pascal PARENT.
- Explications sur le fonctionnement du vote électronique.
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Examen des souhaits de modifications aux Statuts de la Ligue.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal de l'A.G. Ordinaire du 4 décembre 2021.
- Approbation du rapport moral et des rapports d'activité 2021/2022.
- Point financier : budget prévisionnel et tarifs 2022-2023.

-
- *Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier du fait du Coronavirus entre le 18/11/2021 et le 31/05/2022 dans l'intérêt du football régional.*
 - *Election des membres représentant la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales.*
 - *Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.*
 - *Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux.*
 - *Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 17 juin 2022 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).*
 - *Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.*

Le Conseil de Ligue valide cet ordre du jour.

5. Compétitions

- **Etude des projets de calendriers des compétitions régionales pour la saison 2022/2023.**

Yves BEGON présente aux membres du Conseil de Ligue les différents projets de calendriers de la saison 2022/2023.

Didier ANSELME rappelle que le lundi de Pentecôte n'est plus systématiquement « Non travaillé » dans les entreprises.

Suite à différents échanges entre les membres, le Conseil de Ligue apporte quelques modifications en séance et valide les calendriers 2022/2023 à paraître sur le site internet de la Ligue.

- **Point sur les classements des championnats régionaux.**

Lilian JURY annonce que les accessions et relégations des championnats régionaux masculins seniors et jeunes de la saison 2021/2022 paraîtront sur le site internet de la ligue le 10 juin 2022.

- **Préparation des finales de Coupes LAuRAFoot du 11/06 à Riorges.**

Remerciements adressés au Crédit Mutuel pour le partenariat signé dernièrement pour ces finales. De plus, bonne implication de la caisse locale dans l'organisation.

- **Organisation du match de barrage U18 le 12/06 à Tola Vologe.**

En plus du règlement adopté le 17 mai 2022 par le Bureau Plénier, quelques précisions sur l'organisation de ce match. Une réunion de préparation sera organisée en début de semaine prochaine avec les clubs concernés et le ou les délégués de la rencontre.

La buvette sera gérée par notre prestataire restauration '1001 repas'.

- **Point sur les championnats U15 R1 et U15 R2.**

En l'absence (excusée) d'Arsène Meyer, Président de la Commission régionale de Réforme et de Suivi des championnats (CRS), Pierre Berthaud expose au Conseil que dans le cadre de la tournée des districts entreprise par la CRS pour présenter aux districts et aux clubs concernés, les évolutions étudiées pour les championnats régionaux, de très nombreux clubs ont exprimé leur incompréhension sur la limitation à 10 équipes par poule des championnats régionaux U15 R1 et R2, alors que ces championnats sont construits dans les districts sur la base de 12 équipes par poule et que cela ne pose aucun problème, notamment en termes de calendrier.

La CRS a donc étudié ce point en urgence et propose au Conseil de faire évoluer le championnat régional U15 (et U14 « miroir ») de la manière suivante :

- 36 équipes en U15 R1 A et B au lieu de 30 équipes (3 poules de 12 au lieu de 3 poules de 10)
- 48 équipes en U15 R2 au lieu de 50 équipes (4 poules de 12 au lieu de 5 poules de 10)

Soit un total de 84 équipes en U15 Ligue au lieu de 80 équipes.

Après échanges, le Conseil, estimant :

- Que cette modification ne change qu'à la marge le nombre d'équipes admises à disputer ce championnat,
- Qu'elle ne pose pas de problèmes majeurs pour l'établissement du calendrier de cette compétition et notamment qu'elle ne nuit pas aux opérations de sélections/détections conduite par l'ETR (ce qui avait pu en son temps justifier cette limitation à 10 équipes par poule dans cette catégorie),
- Qu'elle ne lèse aucun club, puisqu'au contraire, elle entrainera moins de descentes vers les niveaux inférieurs tout en conservant le même nombre de montées,

DÉCIDE de modifier, avec EFFET IMMEDIAT, sa décision des 25/10 et 16/11, et **DIT** que le tableau des accessions et relégations des championnats régionaux U15/U14 alors défini :

U14/U15 R1 Niv A	
Nbre d'équipes	11
Descentes en U15R1 Niv B	-3
Accession de U15R1 Niv B	2
Solde	10

U14/U15 R1 Niv B	
Nbre d'équipes	20
Descentes de U15R1 Niv A	3
Accession de U15R1 Niv B	-2
Accession de U15R2	5

Descentes en U15R2	-6
Solde	20

U15 R2	
Nbre d'équipes	54
Accessions U15 R1 Niv B	-5
Descentes de U15 R1 Niv B	6
Accessions de district	12
Descentes en district	-17
Solde	50

Est remplacé par le tableau suivant :

U14/U15 R1 Niv A	
Nbre d'équipes	11
Descentes en U15R1 Niv B	-1
Accession de U15R1 Niv B	2
Solde	12

U14/U15 R1 Niv B	
Nbre d'équipes	20
Descentes de U15R1 Niv A	1
Accession de U15R1 Niv B	-2
Accession de U15R2	7
Descentes en U15R2	-2
Solde	24

U15 R2	
Nbre d'équipes	54
Accessions U15 R1 Niv B	-7
Descentes de U15 R1 Niv B	2
Accessions de district	12
Descentes en district	-13
Solde	48

Cette décision est adoptée à l'unanimité du Conseil de Ligue.

6. Point juridique

Pris connaissance de la demande de transfert des droits sportifs du club du F.C. CHAVANOZ (futsal) vers le club de l'A.S. ST PRIEST à compter de la saison 2022/2023 ;

Considérant que le District de Lyon et du Rhône est favorable à cette demande ;

Ainsi, après analyse du projet, et dans un souci de développement du futsal,

Le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert :

- **des droits sportifs des équipes futsal du F.C. CHAVANOZ vers l'A.S. ST PRIEST,**
- **des licenciés du F.C. CHAVANOZ vers l'A.S. ST PRIEST, sans cachet mutation.**

Cet avis sera transmis au Comité Exécutif de la FFF qui est le seul compétent pour, in fine, autoriser ou refuser l'opération

7. Point financier

- **Point sur le relevé n°4 et liste des clubs à interdire de prise de licences au début de la saison 2022/2023.**

Lilian JURY communique la liste des clubs potentiellement interdits (à ce jour) de prise de licences 2022/2023.

- **Journée Nationale des Bénévoles 2022.**

Lilian JURY rappelle que la ligue a payé l'ensemble des dépenses liées au déplacement, à la restauration et à l'hébergement de la délégation de la LAuRAFoot (coût réel : 234 € par bénévole).

Au regard des aides apportées dans le cadre des Contrats d'Objectifs de la FFF sur cette action, Pascal PARENT et Lilian JURY proposent au Conseil qui l'approuve, de débiter le compte des districts du montant suivant : 220 € par bénévole (9 par district).

- **Echéance mai 2022 (Ligue vers Districts).**

Le solde des Contrats d'Objectifs et les 17% du CA des licences 2021/2022 ont été payés à l'ensemble des districts fin mai 2022.

8. ANS 2022

Point sur les demandes 2022 :

- L'ensemble des districts et la ligue ont bien déposé leur demande de subvention. Pour rappel, les justificatifs 2021 sont à télécharger sur le CompteAsso avant le 30 juin 2022.

- 65 clubs ont déposé des demandes de subvention pour un nombre total de 128 actions.

Le Conseil de Ligue valide la répartition de l'enveloppe régionale d'un montant de 290 000 € de la façon suivante :

Districts	Nombre de clubs ayant fait une demande	Nombre d'actions déposées	Répartition de l'enveloppe par rapport au nb d'actions
01	6	6	13 282 €
03	6	16	35 420 €
15	1	1	2 214 €
26/07	10	20	44 275 €
38	11	19	42 061 €
42	3	5	11 069 €
43	2	4	8 855 €
63	6	15	33 206 €
69	13	27	59 771 €
73	1	3	6 641 €
74*	7	15	33 206 €
TOTAL	66	131	290 000 €

* dont un club de l'Ain (Pays de Gex FC)

Observations :

- comprend des actions potentiellement non éligibles...
- plafonnement à 3 actions par club

Important : les subventions doivent être attribuées aux clubs avant le 30 juin 2022. Une visioconférence sera organisée mi-juin avec l'ensemble des districts sur ce sujet.

9. Questions et/ou points divers.

- **Validation des Délégués Régionaux.**

Pierre LONGERE présente les 2 délégués régionaux proposés à la commission fédérale pour la prochaine saison : MM. François et Spada.
Accord du Conseil de Ligue.

- **Engagements Coupe de France 2022/2023.**

Pierre LONGERE rappelle que les clubs de districts doivent faire la démarche de s'engager pour cette compétition. Nous sommes en retard sur le nombre d'engagés par rapport à la saison 2021/2022. Il demande donc à tous les représentants du Conseil de Ligue aux AG de District de procéder à ce rappel.

- **Didier RAYMOND : renouvellement de l'opération « brassard ».**

Didier RAYMOND fait part du souhait de la CRSEEF de renouveler l'opération de fin de saison sur l'identification de l'Educateur responsable par le port d'un brassard sur le banc lors des compétitions régionales.

Le Conseil de Ligue valide cette proposition. Des brassards spécifiques seront commandés par la Ligue cet été et distribués à l'occasion des réunions de rentrée.

- **Nominations d'Arbitres de ligue.**

Jean-Marc SALZA propose les nominations suivantes :

ARBITRES DE LIGUE R3	
BLAIX JERMAIN	74
CHAVE THIBAULT	42
COURTIAL NICOLAS	63
EL KRARI ISMAEL	63
FERANDON ANTHONY	03
HANSMETZER HERVE	74
JARJAVAL ROMAIN	01
KHIAL AMENAY	38
KONTE IBRAHIMA	01
LHOSTE ALEXIS	43
ZERGUIT MOHAMED	26/07
ARBITRE ASSISTANT LIGUE R3	
AKKAR KARIM	42
AKOETEY KOSSIVI	63
JEUNES ARBITRES DE LIGUE	
BELLETESTE Alexandre	69
BREURE Thomas	69
KAYADJANIAN Armand	69
KAZUBEK Tibaut	43
KULEKCI Osman	63
OZDEMIR Safa	69
PAPILLON Aymeric	69
SOUAK Idir	69
WILDE Nicolas	74
FEMININE LIGUE	
BOUYAICHE Celia	03

Le Conseil de Ligue valide cette liste.

- **Nicole CONSTANCIAS :**

Nicole CONSTANCIAS revient sur le séminaire Mixité FFF – LFA (club des 100 et club des internationales) organisé du 14 et 15 mai à Dijon à l'occasion de la finale de Coupe de France. Ce séminaire a rassemblé 150 participantes.

Deux axes de travail retenus :

- Elargissement du réseau
- Mise en place d'ateliers interrégionaux afin de proposer des actions sur la mixité.

La LAuRAFoot sera associée avec la ligue de Bourgogne Franche-Comté pour ces ateliers.

- **Philippe AMADUBLE :**

Suite au bureau du District du lundi 30 mai, il est proposé au Conseil de Ligue de retirer le Label au club du F.C. Clermont Métropole du fait de ses différents dossiers disciplinaires.

Le Conseil de Ligue valide le retrait du label pour ce club.

- **District de l'Ain : labellisation des clubs.**

« Effectivement nous aurons en fin de saison un retrait à effectuer (dirigeant avec suspension de 18 mois – Bourg Sud).

De plus, dans le cadre d'une première labellisation (Groupement Jeunes Valserhône), ce groupement est à ce jour labellisable au niveau Espoir mais plusieurs joueurs ont été sanctionnés d'une suspension supérieure à 6 mois (donc non-attribution), mais ce dossier est encore soumis à toutes les procédures de recours.

Nous voulions dès lors connaître votre position, la ligne de conduite à suivre, et surtout les délais pour faire valider ou invalider cette labélisation ».

Après discussion, le Conseil de Ligue valide la non-attribution du label au groupement Jeunes Valserhône et le retrait du label au club Bourg Sud.

- **Pierre BERTHAUD – Labellisation des clubs 2021/2022 :**

Le Conseil de Ligue valide les labels proposés par les différents districts suivants :

- Ain
- Allier
- Isère
- Loire
- Savoie
- Haute Savoie Pays de Gex

Les listes des districts Drôme-Ardèche, de Lyon & du Rhône et de la Haute Loire seront traitées au prochain Bureau Plénier du 13 juin 2022.

Les districts du Puy de Dôme et du Cantal n'ont pas de club postulant cette saison.

-X-X-X-X-X-O-O-O-O-O-

La séance est close à 13h45.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE